
Affectation après la classe de 3^e

MODE D'EMPLOI



RENTREE 2021

Dans quelques semaines, votre enfant va poursuivre sa scolarité au lycée. Son orientation (en 2^{de} générale et technologique, en 2^{de} professionnelle ou en 1^{re} CAP) va faire l'objet d'une décision à la suite du conseil d'orientation de fin d'année.

L'étape suivante est l'affectation dans un lycée de l'académie. Paris est riche en lycées et en formations et cette affectation concerne près de 17 000 élèves chaque année. Pour mener cette opération, l'académie de Paris utilise l'application nationale de régulation de l'affectation des élèves, AFFELNET.

Cette application a pour objectif d'assurer à chaque élève une place dans un lycée parisien en favorisant la mixité sociale et scolaire dans les établissements.

Elle affecte les élèves en fonction de l'ordre des vœux qu'ils ont exprimés (jusqu'à 10 vœux possibles) et de leur barème.

Pour l'enseignement général et technologique, elle prend en compte :

- l'adresse du collège de secteur avec trois niveaux de proximité différents pour les lycées proposés,
- la situation sociale de l'élève et du collège de scolarisation,
- les résultats scolaires.

Pour l'enseignement professionnel, elle s'appuie sur l'avis des chefs d'établissement d'origine et d'accueil ainsi que sur les résultats scolaires.

Ce guide est destiné à expliciter les modalités d'affectation et à vous accompagner dans les choix qu'il vous revient d'exprimer dans un calendrier précis. Le chef d'établissement du collège de votre enfant est, avec ses équipes, votre interlocuteur privilégié. Vous trouverez ici les autres ressources académiques à votre disposition.

<p>10 au 31 mai</p>	<p>Les familles saisissent les vœux via le téléservice du 10 au 31 mai. La saisie des vœux par l'établissement est toutefois possible pour les familles qui sont éloignées du numérique. En raison du calendrier spécifique à la saisie de certains vœux, la saisie par l'établissement est à privilégier pour les élèves en situation de handicap ou de maladie grave.</p> <p>Dans le cas d'une saisie des vœux dans l'application AFFELNET par l'établissement, la fiche récapitulative des vœux est rendue à la famille pour validation et signature. La famille doit la retourner signée au collège : elle constitue la trace écrite de sa demande et ne doit comporter aucun correctif. À défaut de retour à la date indiquée par le collège, la fiche sera considérée comme validée</p>
<p>Jusqu'au 9 juin</p>	<p>Notification à la famille de la décision d'orientation du chef d'établissement.</p>
<p>Mardi 15 juin et mercredi 16 juin</p>	<p>Commissions d'appel de la décision d'orientation de fin de troisième. La famille dispose d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la notification de la décision d'orientation du chef d'établissement pour formuler son appel.</p>
<p>Mercredi 30 juin</p>	<p>1^{er} tour d'AFFELNET : Résultat de l'affectation consultable sur le site de l'académie de Paris : http://www.ac-paris.fr/portail/resultats-affectation-lycee et sur le téléservice affectation Post-3^e</p>
<p>Du mercredi 30 juin au mardi 6 juillet</p>	<p>La famille doit inscrire obligatoirement son enfant dans le lycée d'affectation.</p> <p>La procédure d'inscription en ligne vous permettra d'effectuer plus rapidement cette formalité (jusqu'au 4 juillet) https://ts.ac-paris.fr/ts</p>
<p>Du vendredi 2 juillet 12 h au mardi 6 et à 12 h</p>	<p>La famille de l'élève non affecté reformule des vœux auprès de son collège d'origine dans les établissements ayant des places vacantes.</p>
<p>Jeudi 8 juillet</p>	<p>Les familles sont informées des résultats du 2^e tour d'AFFELNET.</p> <p>Elles doivent inscrire leur enfant dans son lycée d'affectation avant le 13 juillet. Les familles des élèves non affectés à l'issue du 2^e tour reprennent impérativement contact avec leur établissement d'origine.</p>
<p>Mercredi 1^{er} septembre</p>	<p>Rentrée des élèves.</p>

LE FONCTIONNEMENT D'AFFELNET

▼
Découvrez notre
tutoriel vidéo

Affelnet est une application nationale d'affectation par le Net. Cette application permet d'enregistrer les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée.

Les familles saisissent leurs vœux d'affectation sur le [téléservice Affectation Post 3^e](#) du ministère de l'Éducation nationale. Les collègues peuvent aussi recueillir les vœux d'affectation exprimés par les familles et les saisir, à leur demande, dans la plateforme. Les lycées inscrivent les élèves qui leur sont affectés.

Le logiciel examine tous les vœux simultanément pour que chaque élève obtienne son meilleur vœu en fonction de son barème :

- **Il est important de hiérarchiser ses vœux** car chaque élève n'aura qu'une seule proposition d'affectation. Si le barème de l'élève lui permet d'être affecté sur son 2^e vœu, il ne sera pas affecté dans les lycées demandés en 3^e, 4^e ou 5^e vœu, etc.
- **Un vœu en fin de liste n'est pas un vœu perdu** : l'élève peut obtenir le lycée X classé en 10^e vœu si son barème est plus élevé que celui d'un autre élève qui aurait classé ce lycée en 1^{er} vœu.

Les langues et les enseignements optionnels ne sont pas pris en compte dans la procédure d'affectation.

- Il faut veiller à formuler des vœux d'établissement proposant les langues vivantes étudiées au collège.
- Les enseignements optionnels sont attribués, après l'inscription, en fonction des possibilités d'accueil du lycée.
- Lorsque le lycée d'affectation ne propose pas un enseignement particulier, il est possible, sous certaines conditions, de le suivre dans le cadre d'un enseignement inter-établissements, c'est-à-dire ouvert dans un autre lycée. La liste est consultable sur le site : [les enseignements inter-établissements](#)

Toutes les familles peuvent consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie, en se munissant de leur **numéro d'identifiant national élève (INE)** et de la date de naissance de l'élève, ainsi que sur le [téléservice affectation Post 3^e](#).

AFFECTATION EN CLASSE DE 2^{DE} DANS L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

La famille formule jusqu'à 10 vœux.

UN VŒU = UN LYCÉE = UNE FORMATION

Il est possible d'alterner des vœux de 2^{de} GT et des vœux en voie professionnelle.

L'affectation prend en compte plusieurs éléments traduits en points permettant l'élaboration d'un barème visant à guider le processus d'affectation :

- L'adresse de l'élève (c'est à partir de votre collège de secteur qu'est définie une cartographie des lycées répartis en 3 niveaux de proximité)
- Le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et, à parts égales, les résultats des évaluations périodiques de la classe de 3^e
- La qualité de boursier
- L'IPS* du collège de scolarisation

À chaque collège de secteur correspond une liste de lycées répartis en 3 niveaux de proximité.

- Niveau 1 : 5 lycées dont le temps de trajet (transports en commun et/ou marche à pied) est estimé à moins de 25 minutes
- Niveau 2 : lycées dont le temps de trajet est estimé à moins de 40 minutes
- Niveau 3 : tous les autres lycées parisiens



Pour connaître les lycées correspondant aux 3 niveaux depuis votre collège de secteur, dirigez-vous vers notre carte interactive :

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1898274

Le collège de secteur est défini par la Ville de Paris, en fonction de l'adresse de votre domicile. Pour connaître votre collège de secteur, utilisez le lien suivant : <https://capgeo.sig.paris.fr/Apps/SecteursScolaires/> (sélectionner l'année scolaire 2021-2022).

* IPS : indice de position sociale.

Comment ça marche ?

Il est toujours possible et recommandé de faire jusqu'à 10 vœux.

→ Je peux formuler des vœux **dans tous les lycées** parisiens avec **3 niveaux de proximité**

fin des 4 districts
Nord/Sud/Est/Ouest

● Niveau de proximité 1 :

5 lycées d'affectation prioritaires définis par :

- un temps de trajet inférieur à 25 minutes (transports en commun et/ou marche à pied) par rapport au collège de sectorisation
- une offre de formation équitable et diversifiée


● Niveau de proximité 2 :

Tous les lycées situés à moins de 40 minutes de temps de trajet par rapport au collège de sectorisation

Mon premier choix s'est porté sur un lycée situé en niveau de proximité 2 car je souhaite suivre l'enseignement de spécialité Histoire des arts en classe de 1^{re}.


● Niveau de proximité 3 :

Tous les autres lycées parisiens



Je suis rassuré car je suis prioritaire dans l'un de ces 5 lycées qui se trouvent à moins de 25 minutes de mon collège de sectorisation.

PAUL



En garde alternée, je demande aussi un lycée situé à plus de 35 minutes de trajet de mon collège de sectorisation qui se trouve à proximité du domicile de mon autre parent.

LÉA

Quels sont les éléments du barème d'affectation ?*

- Bonus selon le niveau de proximité
- Bonus boursier
- Bonus en fonction du profil social du collège
- Résultats scolaires

POUR TOUS LES ÉLÈVES

BONUS NIVEAU DE PROXIMITÉ

NB : adresse d'habitation = collège de secteur

Secteur 1
32 640 points

Secteur 2
17760 points

Secteur 3
16 800 points



RÉSULTATS SCOLAIRES

Bilan de fin de cycle
4 800 points



Bilans périodiques
4 800 points

Maximum
9 600 points



**POUR CERTAINS ÉLÈVES,
UNE BONIFICATION DE POINTS :**

Collège de scolarisation IPS faible = 1 200 pts
Collège de scolarisation IPS moyen : 600 pts
Collège de scolarisation IPS fort : 0 pts

Élève non boursier



43 440 points
maximum

Élève boursier en
2020/2021
+ 600 points



44 040 points
maximum

SITUATIONS PARTICULIÈRES

LES FORMATIONS À RECRUTEMENT PARTICULIER

Certaines formations (sections internationales ou binationales, classes à double cursus, Henri IV/ Louis le Grand, etc.) font l'objet d'un recrutement particulier.

Attention : Ces formations spécifiques exigent la constitution d'un dossier dématérialisé via la [plateforme numérique dédiée](#) sur le site de l'académie de Paris et selon un calendrier qui leur est propre.



Découvrez notre
tutoriel vidéo

Les vœux pour les formations à recrutement particulier doivent aussi être formulés sur le téléservice Affectation et être placés en tête de liste. La satisfaction d'un de ces vœux exclut naturellement les suivants.

Si vous souhaitez des informations concernant les formations à recrutement particulier, vous pouvez [consulter la page cursus spécifique](#), consulter les sites internet des lycées visés et vous rapprocher de leur secrétariat.

LES ÉLÈVES RECONNUS EN SITUATION DE HANDICAP OU EN SITUATION DE MALADIE GRAVE

Ils bénéficient d'une priorité d'affectation pour obtenir un établissement adapté à leur situation personnelle. Pour les élèves reconnus en situation de handicap, la case correspondante doit être cochée sur la fiche de vœux qui doit être transmise au chef d'établissement.

Pour les élèves reconnus en situation de maladie grave, la famille prend contact avec le médecin scolaire. Les dossiers seront étudiés selon un calendrier spécifique.

Dans tous les cas, le chef d'établissement de votre collège doit être informé.

RÉSIDENCE HORS DE PARIS

Les familles des élèves quittant Paris ou résidant hors de Paris doivent vérifier les modalités d'affectation auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) dans leur nouveau département de résidence. La saisie de leurs vœux se fera en ligne via le téléservice ou auprès de leur collège d'origine. Il convient toutefois d'être attentif aux calendriers qui peuvent différer légèrement.

ARRIVÉE À PARIS

Les élèves emménageant à Paris:

- Avant le 10 juin 2021, les vœux formulés par la famille (8 à 10 vœux) sont saisis dans AFFELMAP par le chef d'établissement d'origine. L'élève participe à la procédure AFFELNET.
- Après le 10 juin 2021, la famille dépose un dossier de demande d'affectation [sur la plateforme dédiée](#). Cette demande sera examinée à la commission d'affectation fin août.

À l'exception des formations à recrutement particulier, les familles doivent justifier d'une résidence principale à Paris.

VOUS SOUHAITEZ CONTESTER L'AFFECTATION OBTENUE

Les demandes de révision d'affectation doivent être transmises, par voie postale ou dématérialisée uniquement, sur un formulaire remis par le lycée d'affectation.

Seules seront étudiées les demandes concernant des situations exceptionnelles et justifiées, non connues au moment des démarches effectuées en vue de l'affectation.

Affectation dans les formations à recrutement particulier (tous niveaux)

Déposer en ligne un dossier de candidature en cursus spécifique¹

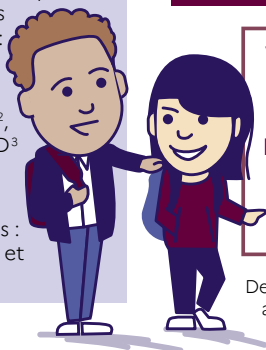
9 étapes simples :

- 1 - Je renseigne mes informations
- 2 - Je choisis mes cursus
- 3 - Je saisis les formations et les établissements souhaités **jusqu'à 10 vœux**, j'indique également les langues vivantes et les enseignements de spécialité demandés
- 4 - Je classe mes vœux par ordre de préférence
- 5 - Je dépose les pièces demandées pour compléter ma demande
- 6 - Je saisis mes notes à partir de mes bulletins scolaires (pour une candidature en lycée seulement)
- 7 - Je réponds aux questions
- 8 - Je vérifie, finalise, transmets ma demande et reçois un récapitulatif
- 9 - Attention, je n'oublie pas de faire mes démarches AFFELNET en parallèle de ce dépôt de candidature (demande de dérogation pour l'entrée en 6^e et saisie des vœux dans le téléservice « Affectation post-3^e » pour l'entrée en 2^{de})

Une fois ma demande transmise, je reçois automatiquement par courriel un accusé de réception.

Calendrier de la campagne de candidature sur la plateforme

- Ouverture : **8 février 2021**
- Fermeture tous cursus et pour les candidatures Louis Le Grand et Henri IV : **2 avril 2021**
- Fermeture pour les candidatures CHASE², double cursus, S2TMD³ (collège et lycée) : **30 avril 2021**
- Parution des résultats : **15 juin 2021** (collège) et **30 juin 2021** (lycée)



L'ensemble de la procédure se déroule sur votre espace personnel. Si vous n'en avez pas, il vous sera demandé d'en créer un pour compléter votre première demande.

Vous souhaitez déposer un dossier de candidature en cursus spécifique ?

Rendez-vous sur :
<http://www.ac-paris.fr/parents-eleves>
("Déposer en ligne un dossier d'affectation ou de candidature en cursus spécifique")

Des interlocuteurs sont à votre écoute afin de vous accompagner et vous aider dans cette démarche numérique, à l'école, au collège, au lycée.

¹ Parcours artistiques (musique/danse/théâtre), parcours sportifs d'excellence, sections internationales, orientales, binationales, lycées Henri IV et Louis Le Grand, classes SciencesPo et SciencesCo du lycée Henri Bergson

² Classes à horaires aménagés sportifs d'excellence

³ Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

<http://www.ac-paris.fr/parents-eleves> (formulaire de contact Parents, contactez-nous)

AFFECTATION EN CLASSE DE 2^{DE} PRO ET 1^{RE} ANNÉE DE CAP

VOUS POUVEZ FORMULER JUSQU'À 10 VŒUX DONT 4 OBLIGATOIRES.

Les candidatures peuvent porter sur l'ensemble des lycées parisiens, ainsi que sur certains établissements des académies de Créteil et de Versailles.

ATTENTION :

Certaines formations peuvent exiger un dossier ou un (des) entretien(s) dans le lycée demandé, des stages, etc., pour s'assurer qu'elles correspondent aux attentes des élèves.

C'est le cas des formations du dispositif PASSPRO pour lequel le calendrier doit être respecté strictement (*inscriptions du 1^{er} février 2021 au 30 avril 2021*)

Le barème prend en compte :

- Le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Les résultats des évaluations périodiques de la classe de 3^e ;
- Le domicile de l'élève. S'il habite à Paris, il bénéficie d'une priorité d'affectation ;
- Un double bonus peut être accordé aux élèves ayant fait la preuve de leur motivation dans une spécialité ou famille de métiers :
 - > par le collège sur une seule spécialité ou famille de métiers,
 - > par l'établissement d'accueil, suite à une démarche personnelle (mini-stage, entretien, lettre de motivation, etc.).

Apprentissage : les vœux précis doivent figurer sur la fiche AFFELNET. Les élèves intéressés pourront être contactés par le CFA demandé qui pourra les accompagner dans la recherche d'un employeur.

L'affectation en voie professionnelle

À Paris, la voie professionnelle c'est :

- 90 formations en Bac pro et en CAP dans 50 établissements publics ;
- **12 nouvelles familles de métiers** en bac professionnel.

Dans chaque formation :

- Un **accompagnement personnalisé pour réussir dans toutes les matières** et préparer son projet ;
- Un **chef d'œuvre à réaliser seul ou en groupe** ;
- Une formation générale **adaptée aux spécificités professionnelles** ;
- **L'utilisation du numérique.**

Une voie professionnelle qui prépare à une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie !

Je peux découvrir la formation en me rendant dans un lycée grâce au dispositif PassPro. Si je suis impliquée, j'obtiens un avis favorable et un bonus de 2500 points !



Le dispositif Passpro, c'est :

- **Découvrir des formations** et des métiers que je ne connais pas vraiment ;
- Faire ma **lettre de motivation** ;
- Bénéficier d'un **entretien d'information** avec des professeurs de lycées professionnels ;
- **Visiter** des lycées professionnels, leurs ateliers et plateaux-techniques ;
- **Collecter des informations** pour construire mon projet et faire mes choix.

→ **Plus d'informations sur**
www.ac-paris.fr/portail/passpro

Je peux être aidée et accompagnée toute l'année par mon professeur principal ou le psychologue de l'Éducation nationale de mon collège.

L'affectation en classe de Seconde professionnelle et en 1^{re} année de CAP

- Sur le télé-service : consultation de toute l'offre et saisie des vœux ;
- **Jusqu'à 10 vœux dans l'académie dont 4 obligatoires** ;
- Des vœux en apprentissage ;
- **Tous les lycées de l'académie peuvent être demandés** mais aussi quelques établissements des académies de Créteil et Versailles ;
- **Pour les élèves motivés, le principal du collège peut attribuer un bonus de 2500 points** ;
- En Bac professionnel, c'est à la fin de la classe de seconde que **l'élève fait le choix d'une spécialité.**

<http://www.ac-paris.fr/parents-eleves> (formulaire de contact Parents, contactez-nous)

RÉSULTATS SCOLAIRES

Bilan de fin de cycle
4 800 points

Bilans périodiques
4 800 points

Maximum
9 600 points



BONUS PARIS (SI DOMICILE À PARIS)

9 600 points



FORMATIONS HORS PASSPRO

Bonus de
spécialité
(établissement
d'origine)

2 500 points

Bonus de
motivation
(établissement
d'accueil)

2 500 points



24 200 points
maximum



FORMATIONS PASSPRO

Bonus de
spécialité
(établissement
d'origine)

2 500 points

Bonus passpro
(établissement
d'accueil)

2 500 points



24 200 points
maximum

POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

UN ACCUEIL DES FAMILLES DANS VOTRE COLLÈGE OU ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE EST POSSIBLE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE D'AFFECTATION ET D'INSCRIPTION

Votre établissement d'origine est votre interlocuteur privilégié à contacter en priorité. Il est le garant du suivi de la scolarisation de ses élèves et assure le relais avec le rectorat de Paris. En cas de problème, c'est avec lui que vous devez prendre contact.

Une fois l'établissement d'affectation connu, celui-ci devient le point d'entrée de vos démarches.

DANS LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) :

Dans les arrondissements, les CIO ont accès, comme au rectorat, aux informations concernant la situation de votre enfant, et pour le second tour d'AFFELNET, aux possibilités d'affectation. Ils vous guideront dans vos démarches.

L'accueil se fait avec ou sans rendez-vous, les coordonnées et horaires des CIO sont **consultables sur le site de l'académie**.

LE GUIDE ONISEP PARIS "APRÈS LA 3^E"

Il est téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.oriane.info/sites/default/files/GUIDE_3E_Paris_2021.pdf (Dronisep Île-de-France) ou sur le site www.onisep.fr/paris.

Vous y trouverez également les formations par la voie de l'apprentissage.

L'OFFRE DE FORMATION CONSULTABLE EN LIGNE

Depuis l'espace parents Scolarité Services (rubrique Affectation post 3^e)

Sur la page <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr> du site du ministère

UN ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Un accueil téléphonique est mis en place de 9h00 à 17h00 sans interruption au numéro d'appel suivant : **01 44 62 43 99**.

La plateforme téléphonique sera accessible du mardi 1^{er} juin au vendredi 3 septembre.

Une information disponible sur le site internet : www.ac-paris.fr/parents-eleves

Je clique sur **S'inscrire au lycée**

ACADÉMIE RÉGION ACADÉMIQUE PARENTS / ÉLÈVES ORIENTATION

Accueil > Parents / Élèves

L'accueil du public est assuré exclusivement sur rendez-vous de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 16h30. Le port du masque est obligatoire.

Parents / Élèves

S'inscrire à l'école + S'inscrire au collège + S'inscrire au lycée +

Bourses et aides financières + Résultats d'affectation + Déposer en ligne un dossier d'affectation ou de candidature en cursus spécifique

FAQ + Prendre rendez-vous + Élèves à besoins éducatifs particuliers +

Actualités

Écoles, collèges, lycées

Vous n'avez pas trouvé votre information ou réponse sur le site ?

→ Rendez-vous sur Parents, contactez-nous

Pour plus d'information sur l'entrée au lycée,
je clique sur **Inscription en voie générale & technologique**

S'inscrire au lycée

Affectation après la classe de 3ème + Inscription en voie générale et technologique +

Inscription en voie professionnelle + Étèves issus des établissements privés hors contrat

Cursus spécifiques + Enseignements inter-établissements (EIE)

Je souhaite poser une question,
je clique sur
« Parents, contactez-nous »

Vous n'avez pas trouvé votre information ou réponse sur le site ?

→ Rendez-vous sur Parents, contactez-nous

1 rectorat | 3 sites

Enseignement scolaire au Visalto | 12 boulevard d'Indochine, 75933 Paris Cedex 19

Enseignement supérieur en Sorbonne | 47, rue des Écoles, 75230 Paris cedex 5

Services académiques et régionaux Jeunesse, Engagement et Sport | 6/8 rue Eugène Oudiné, 75634 Paris Cedex 13

www.ac-paris.fr | www.sorbonne.fr | communication.sorbonne@ac-paris.fr

 [@academie_paris](https://twitter.com/academie_paris) |  [paris.academie](https://www.facebook.com/paris.academie) |  [academie_paris](https://www.instagram.com/academie_paris)